

Résolution 999

ratifiant l'avenant du 22 juin 2022 à la convention conclue le 3 mai 2000 entre la République et canton de Genève et CADIOM SA

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu la loi 8064 octroyant une concession relative à un réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 23 septembre 1999 ;
vu la convention signée le 3 mai 2000 entre la République et canton de Genève et CADIOM SA, ainsi que ses annexes ;
vu la ratification de ladite convention par le Grand Conseil par voie de résolution, le 19 mai 2000 (RD 359 et R 423) ;
vu le rapport de la Cour des comptes du 14 décembre 2018 ;
vu l'avenant signé le par les parties,

ratifie l'avenant du 22 juin 2022 à la convention conclue le 3 mai 2000 entre la République et canton de Genève et CADIOM SA.